

Rapport sur les Orientations Budgétaires

Année 2019

SOMMAIRE

I – PREAMBULE-----page 3

II – LE CONTEXTE INTERNATIONAL-----page 4

III – LE CONTEXTE NATIONAL-----page 4

IV – LE CONTEXTE BUXANGEORGIEN-----page 4/9

A - LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- a) Les dépenses de fonctionnement par chapitre – Années 2018/2019
- b) Les dépenses de fonctionnement par chapitre – Années 2015 à 2019
- c) Les frais de personnel
- d) Les heures supplémentaires
- e) Durée effective du travail
- f) Avantages en nature
- g) Evolution des effectifs par filière
- h) Les orientations pour l'année 2019

B – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT-----page 9/12

- a) Les produits des services
- b) Les dotations
- c) La fiscalité

C – LA DETTE-----page 12/13

- a) Le capital
- b) Les intérêts de la dette
- c) La structure de la dette
- d) Synthèse de la dette

D – LES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT-----page 13/17

- a) AP/CP – GS 10
- b) Les investissements réalisés en 2018
- c) Les investissements prévus en 2019

E – LES CAPACITES FINANCIERES-----page 18

I – PREAMBULE

Le débat d'orientation budgétaire est une étape importante dans le cycle budgétaire annuel des collectivités territoriales.

Si l'action des collectivités territoriales est principalement conditionnée par le vote de leur budget annuel, leur cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions.

Le Rapport sur les Orientations Budgétaires prévu à l'article L. 2312-1 du CGCT constitue la première étape de ce cycle.

LE PRESENT ROB EST PRESENTE CONFORMEMENT AUX DONNEES PREVUES PAR L'ARTICLE L. 2312-1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

ARTICLE L. 2312-1

Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret.

II – LE CADRE INTERNATIONAL

La dernière décennie a été marquée par une série de crises économiques : la crise financière mondiale de 2008-2009, la crise européenne de la dette souveraine en 2010-2012 et les corrections des prix des produits de base entre 2014 et 2016.

Après ces chocs négatifs, la croissance mondiale a repris de la vigueur s'établissant à 3% en 2017 (après 2,4% en 2016). La banque mondiale prévoit un taux au-delà de 3% en 2018 et 2019.

La croissance annuelle du PIB (Produit Intérieur Brut) en pourcentage représente la variation relative du volume du PIB en dollars constants entre deux années. Elle reflète l'augmentation ou la baisse dans le cas d'une croissance négative du niveau d'activité économique dans un pays. Elle varie d'un pays ou d'une zone économique à l'autre.

Aux U.S.A., elle a dépassé la barre de 4% au deuxième trimestre 2018 (4,2%). L'anticipation sur la taxation des exportations et la réduction massive des impôts ont dopé l'économie des U.S.A. (l'impôt sur les sociétés a été réduit de 35 % à 21%).

En Chine, la croissance devait connaître un léger repli en 2018 selon le FMI (Fonds Monétaire International). En 2017, elle s'était établie à 6,9% loin derrière les années à deux chiffres. Elle se situerait à 6,5% fin 2018 car plombée par le ralentissement des investissements et la guerre commerciale avec les U.S.A.

A l'intérieur de la zone euro, les deux plus grandes économies (l'Allemagne et la France) connaissent des croissances contrastées. Alors que les chiffres de l'Allemagne dépassent les prévisions s'établissant autour de 2,5%, ceux de la France sont moins forts que prévus. Ils sont ramenés de 2,3% l'an passé à 1,7% pour 2018.

III – LE CADRE NATIONAL

La loi de finances 2019 annonce plusieurs mesures concernant les collectivités territoriales.

Après les diverses lois de programmation qui ont réduit les concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales, le projet de loi de finances 2019 annonce la fin des baisses de la DGF (Dotation Globale Forfaitaire), 26 960 milliards en 2018 contre 26 953 milliards en 2019 soit 7 millions en moins représentant 0% d'évolution.

A l'intérieur de la DGF, la DSUCS (Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale) passera de 2,2 milliards en 2018 à presque 2,3 milliards en 2019 contre 1,16 milliard en 2009.

Sur le plan fiscal, l'enjeu du dégrèvement de la Taxe d'Habitation est important. Il représente environ 26 milliards à l'horizon 2020. Pour 2019, la participation de l'Etat au financement de la Taxe d'Habitation atteindra 11,5 milliards pour le dégrèvement et 1,8 milliards pour les diverses compensations.

IV – LE CADRE BUXANGEORGIEN

Le rapport d'orientation budgétaire, préluce incontournable et condition de validité du budget en préparation, n'est pas un simple jeu de l'esprit. Il est important en ce qu'il permet de connaître les choix budgétaires prioritaires des élus. Il est aussi l'occasion d'informer l'assemblée délibérante de la collectivité du contexte économique et financier international, national et local mais surtout l'évolution prévisible et la situation financière de la ville.

Ce rapport a une importance particulière parce qu'il est le dernier consacré à l'exercice budgétaire complet de ce mandat. Celui de l'année 2019 concernera l'année électorale. Ce sera un budget de transition.

La stratégie financière adoptée pour la préparation du budget 2019 s'articule autour des points suivants :

- ↳ la stabilité des taux des impositions,
- ↳ la rationalisation des choix budgétaires,
- ↳ le dégagement d'un autofinancement convenable,
- ↳ la maîtrise de l'endettement,
- ↳ des investissements importants.

A – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

L'établissement du BP 2019 et des années suivantes nécessitera d'importants efforts afin de garantir sur le long terme les équilibres financiers de la Ville.

Les démarches de bonne gestion et de modernisation déjà engagées depuis 2017 vont s'accroître.

a) Les dépenses de fonctionnement par chapitre – Années 2018/2019

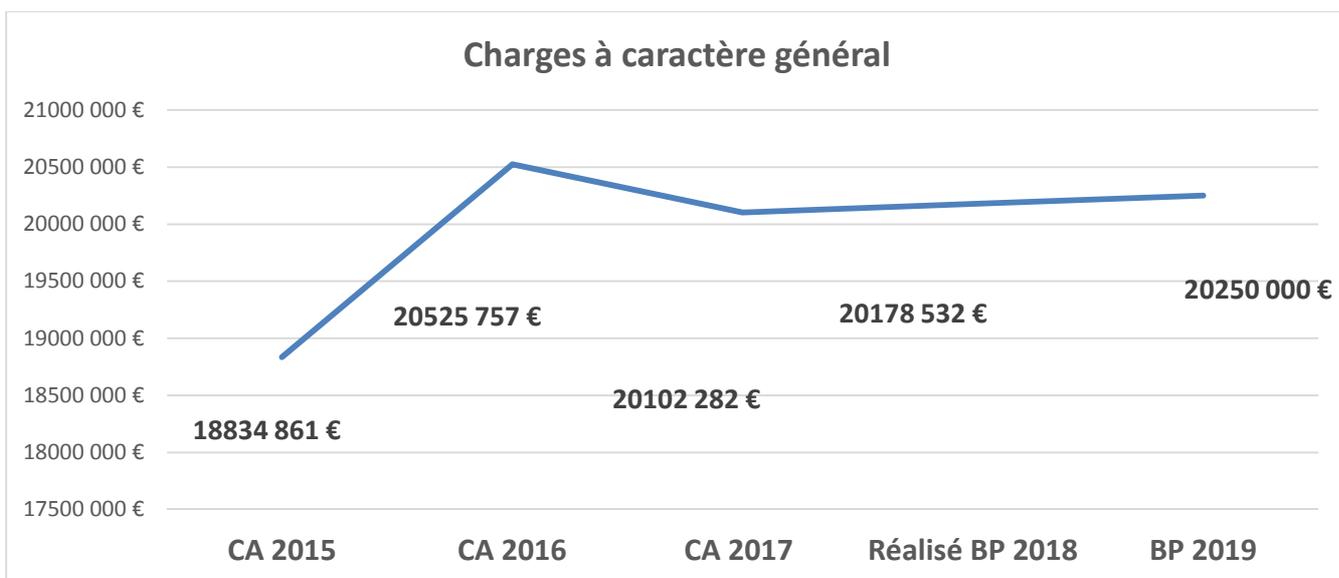
LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
		BP 2018	BP 2019	% évolution
11	Charges à caractère général	20 904 178 €	20 250 000 €	-3,13
12	Frais de personnel	14 799 730 €	15 365 495 €	3,82
12	Autres frais de personnel *	1 112 969 €	1 362 500 €	22,42
14	Atténuation de produits**	841 187 €	890 000 €	5,80
65	Autres charges de gestion courante	1 558 276 €	1 493 931 €	-4,13
66	Charges financières	1 067 855 €	924 594 €	-13,42
67	Charges exceptionnelles	74 825 €	76 614 €	2,39
68	Dotations aux provisions	199 000 €	247 000 €	24,12
74	Dotations et participations	0 €	0 €	0,00
TOTAL sans le 023 et le 042		40 558 020 €	40 610 134 €	0,13

*Dépenses complémentaires : assurance du personnel, tickets restaurants, congés bonifiés, etc...

** Il s'agit du prélèvement au titre de la loi SRU, le prélèvement au titre de la contribution pour le redressement des finances publiques et le fonds de péréquation des ressources communales.

b) Les dépenses de fonctionnement par chapitre – Années 2015 à 2019

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
		CA 2015	CA 2016	CA 2017	Réalisé BP 2018	BP 2019
011	Charges à caractère général	18 834 861 €	20 525 757 €	20 102 282 €	20 178 532 €	20 250 000 €
12	Frais de personnel	15 008 694 €	14 813 673 €	15 321 202 €	15 722 546 €	16 727 995 €
14	Atténuation de produits	274 101 €	460 197 €	713 752 €	723 616 €	890 000 €
65	Autres charges de gestion courante	1 664 486 €	1 698 355 €	1 522 401 €	1 358 580 €	1 493 931 €
66	Charges financières	1 462 084 €	1 442 150 €	1 260 263 €	1 059 264 €	924 594 €
67	Charges exceptionnelles	28 578 €	118 546 €	35 723 €	28 187 €	76 614 €
68	Dotations aux provisions	0 €	0 €	0 €	0 €	247 000 €
74	Dotations et participations	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (sans le 042)		37 272 804 €	39 058 678 €	38 955 623 €	39 070 725 €	40 610 134 €



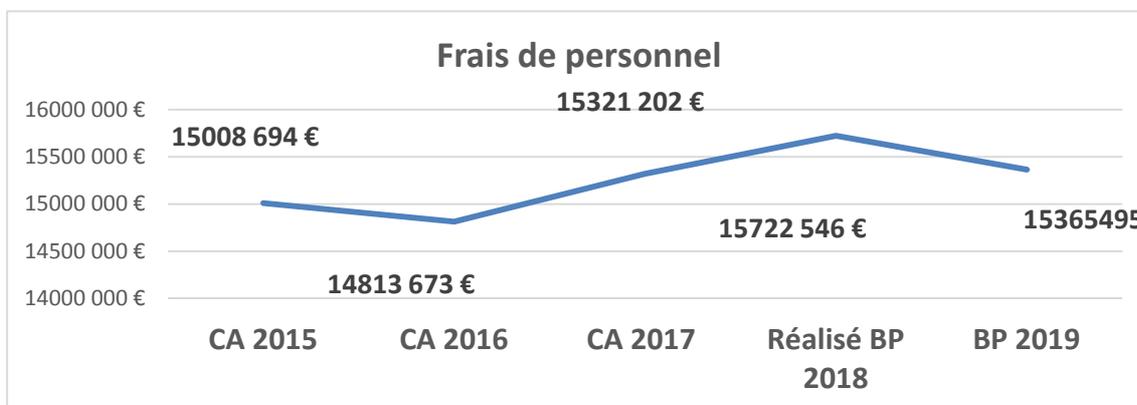
Chaque année la ville contrôle ses dépenses afin de préserver une épargne suffisante pour poursuivre son programme d'investissements. Ce travail de maîtrise des dépenses se poursuivra en 2019. Il est prévu au BP 2019, au chapitre 11 (charges à caractère général) le même montant réalisé au 31 décembre 2018 soit **20 250 000 €**.

c) Les frais de personnel

La maîtrise des dépenses de personnel échappe en partie au pouvoir municipal du fait par exemple :

- du glissement vieillesse technicité (GVT)
- de l'augmentation du point d'indice décidé par l'Etat
- de l'augmentation des charges sociales
- etc...

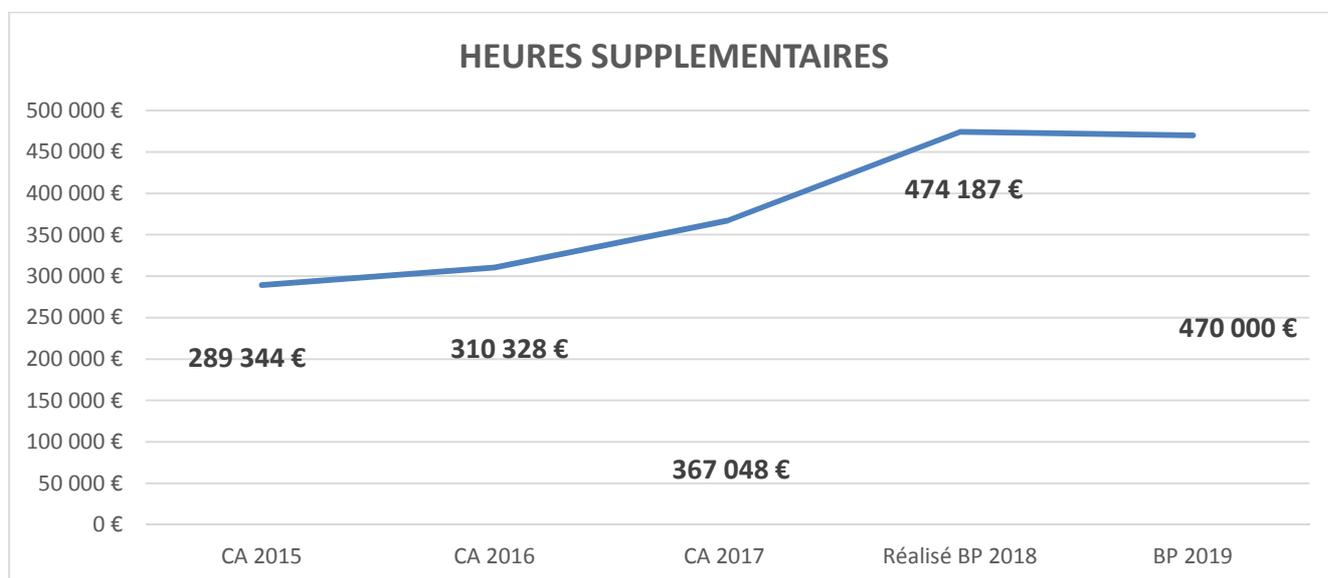
Comme pour les années passées, il sera nécessaire de continuer à poursuivre la gestion rigoureuse des effectifs. Une réflexion sera menée lors de chaque mouvement de personnel afin de déterminer si le remplacement est indispensable ou si une évolution de l'organisation est possible. La stabilité de la masse salariale implique une optimisation des postes pour compenser le GVT et les éventuelles augmentations réglementaires.



Il faut noter que les dépenses liées à la masse salariale en 2019 s'élèvent à **15 365 495 €** auxquels il faut ajouter des dépenses complémentaires : assurance du personnel, tickets restaurants, congés bonifiés, etc... pour un montant de **1 362 500 €** soit **16 727 995 €**. Les dépenses de personnel représentent environ 40 % des dépenses de fonctionnement.

d) Les heures supplémentaires

CA 2015	CA 2016	CA 2017	Réalisé BP 2018	BP 2019
289 344 €	310 328 €	367 048 €	474 187 €	470 000 €



L'augmentation des heures supplémentaires entre 2016 et 2017 s'explique par la tenue de deux élections en 2017 (présidentielles et législatives). Entre 2017 et 2018, elle s'explique par l'augmentation des manifestations réalisées dans le cadre de la politique municipale et des mesures spécifiques dans le cadre du plan VIGIPIRATE. En 2019, il est prévu le même montant des dépenses qu'en 2018.

e) Durée effective du travail

Temps de travail	2015	2016	2017	2018	2019
100%	332	331	320	325	321
90%	14	14	13	6	13
80%	23	12	15	13	15
62,85%	0	3	2	2	2
51,42%	4	8	6	5	6
22,85%	25	24	25	24	25
TOTAL	398	392	381	375	382

La durée hebdomadaire du temps de travail à temps complet est fixée à **37 h 30**. Les droits à congés sont de **25 jours** auxquels s'ajoutent **12 jours de RTT** et **3 journées** exceptionnelles du Maire. Il existe également des régimes dérogatoires fixés à **35 h 00** et **39 h 00**.

f) Avantages en nature

	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre d'agents concerné	8	8	8	9	9

Sont concernés 6 gardiens dans les écoles et 2 gardiens de gymnase.

g) Evolution des effectifs par filière

FILIERE	2015	2016	2017	2018	Prévu 2019
Administrative	121	118	117	112	116
Animation	26	27	29	29	29
Culturelle	7	11	12	12	11
Police Municipale	27	34	29	36	36
Médico-sociale	29	25	19	26	26
Sociale	19	18	16	16	16
Sportive	4	4	4	5	5
Technique	165	155	155	139	143
TOTAL	398	392	381	375	382

h) Les orientations pour l'année 2019

La commune dispose d'un statut d'opération d'intérêt national (OIN) et devra construire 500 logements par an. L'arrivée de nouvelles populations va accentuer la création de nouveaux services et en conséquence, la commune sera dans l'obligation de recruter pour assurer la mission de service public.

Comme chaque année depuis 2017, la Commune va poursuivre sa politique de gestion des ressources humaines toutefois la Ville devra faire face à plusieurs obligations réglementaires ayant un impact financier :

↳ Poursuite de la politique volontariste en matière de développement des carrières des agents. Cette augmentation est évaluée à **25 000 €**,

↳ Instauration obligatoire du CIA (complément indemnitaire annuel), dispositif appartenant au RIFSEEP, il est prévu au BP 2019, une enveloppe de **100 000 €**,

↳ Différentes augmentations de taux.

Aussi, la municipalité souhaite poursuivre sa politique de recrutement de compétences :

↳ Un responsable des services techniques et de l'aménagement chargé de piloter, animer les services techniques et l'urbanisme,

↳ Un DGA aux services à la population,

↳ Un responsable RH pour accompagner les services, les agents et conduire la politique municipale en matière de ressources humaines,

↳ Un responsable foncier,

↳ Un poste de conseiller en prévention « hygiène et sécurité au travail » avec pour mission principale l'amélioration des conditions de travail des agents,

↳ Un gestionnaire des marchés publics afin d'améliorer la sécurisation des procédures de marchés publics,

↳ Un responsable informatique en fonction des conclusions de l'audit mené actuellement,

Avec les mouvements opérés dans la collectivité, le coût de ces postes s'élèvent à **187 592 €** et sont compris dans le chapitre 12 (**15 365 495 €**).

Enfin, afin de contenir l'évolution de la masse salariale, il conviendra :

↳ D'adapter régulièrement l'organisation générale de la commune,

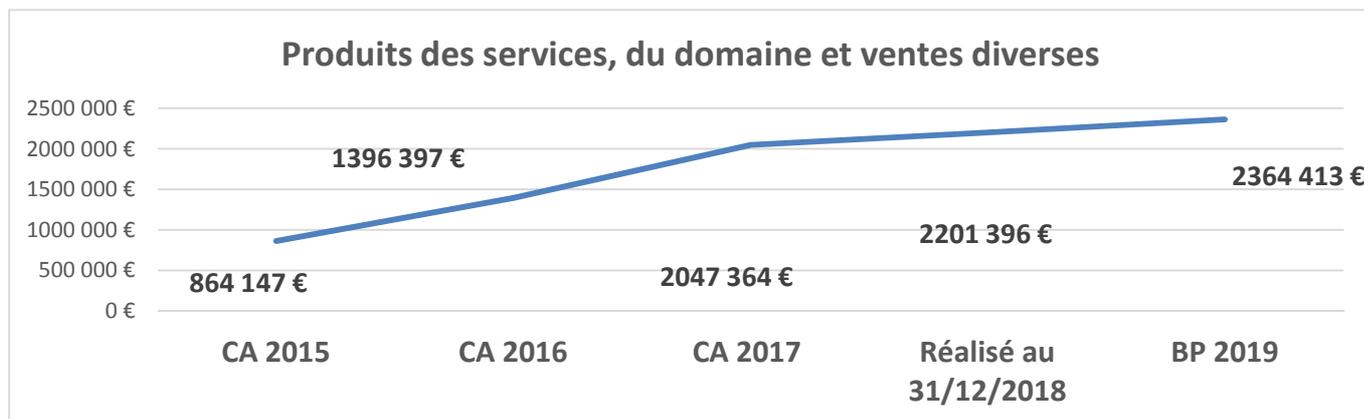
- ↳ D'anticiper chaque départ à la retraite : se poser la question de la nécessité de remplacement ou de redéployer les missions,
- ↳ De mobiliser davantage les directions et les services dans le pilotage de la masse salariale à l'aide d'outils, de tableaux de bords,
- ↳ De mettre en place des mesures pour lutter contre l'absentéisme et l'accompagnement des agents en usure professionnelle.

B – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
		BP 2018	BP 2019	% évolution
13	Atténuations de charges	13 400 €	45 500 €	239,55
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 099 112 €	2 364 413 €	12,64
73	Remboursements, subventions, participations	39 619 349 €	39 350 491 €	-0,68
74	Dotations et participations	4 458 077 €	4 466 113 €	0,18
75	Autres produits de gestion courante	261 009 €	371 978 €	42,52
76	Produits financiers	0 €	0 €	0,00
77	Produits exceptionnels	413 793 €	381 692 €	-7,76
TOTAL SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT (sans le résultat n - 1)		46 864 740 €	46 980 187 €	0,25

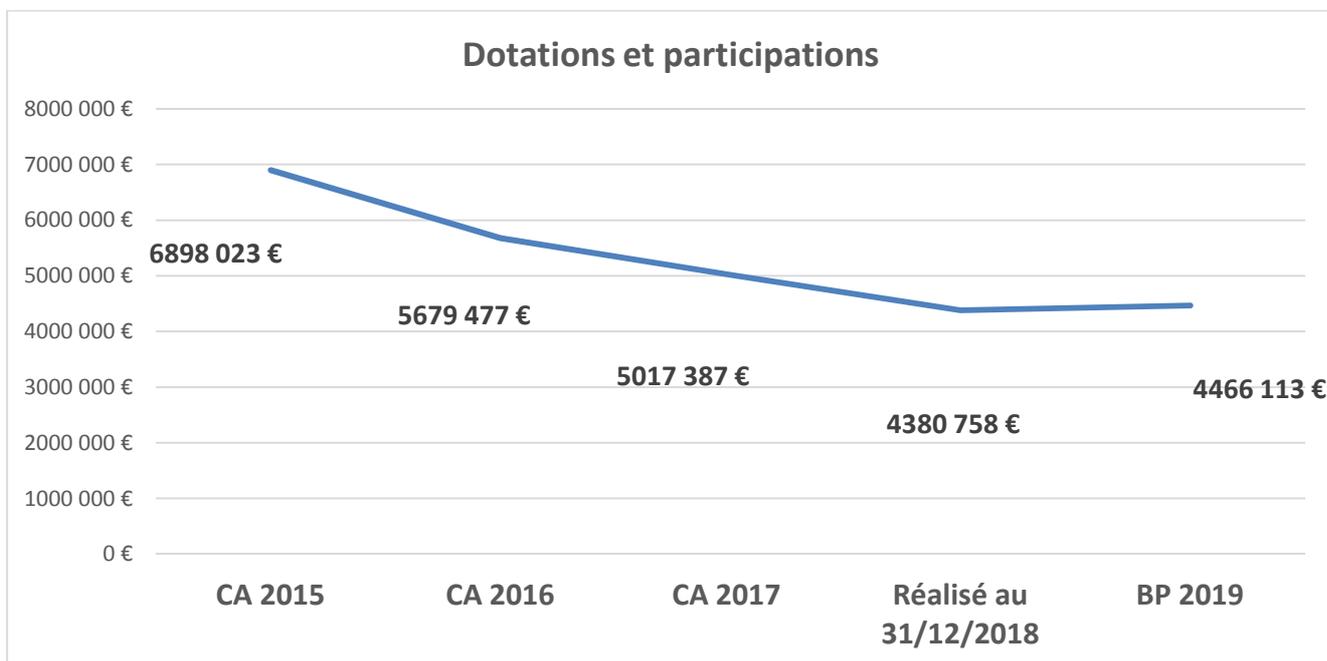
De BP 2018 à BP 2019, les recettes de fonctionnement sont quasi identiques.

a) Les produits des services



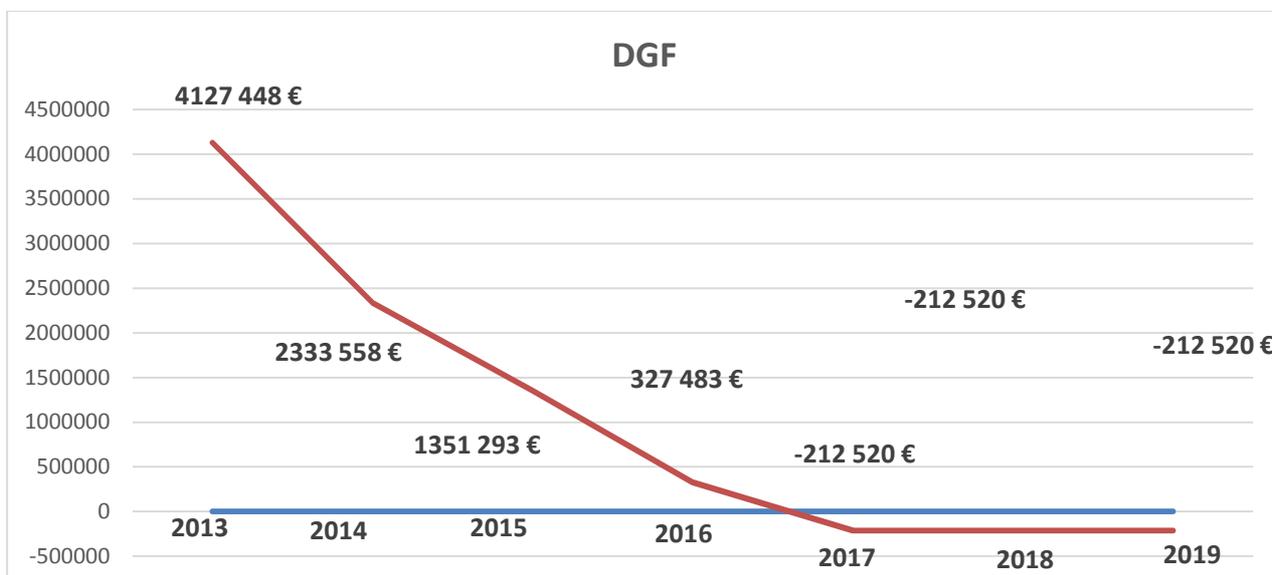
Ce chapitre regroupe les recettes issues des services publics facturés aux usagers (concession, centre de loisirs, restauration, spectacles, etc...).

b) Les dotations



Ce chapitre concerne la dotation globale de fonctionnement, le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales, la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle, la dotation de solidarité urbaine ainsi que des recettes liées à des opérations financées par la Région, le Département, la CAF, etc.....

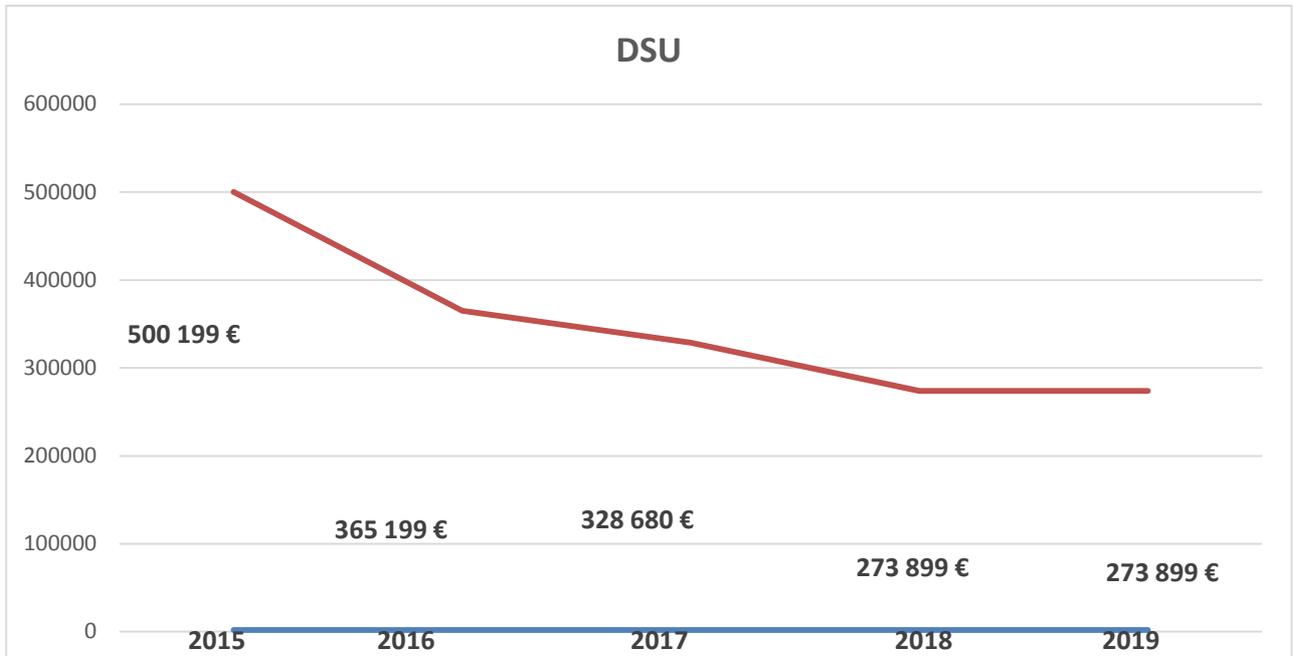
LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT



En 6 ans, la commune a perdu plus de **4 M€** et en cumulé la commune a perdu près de **8 M€**.

LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE

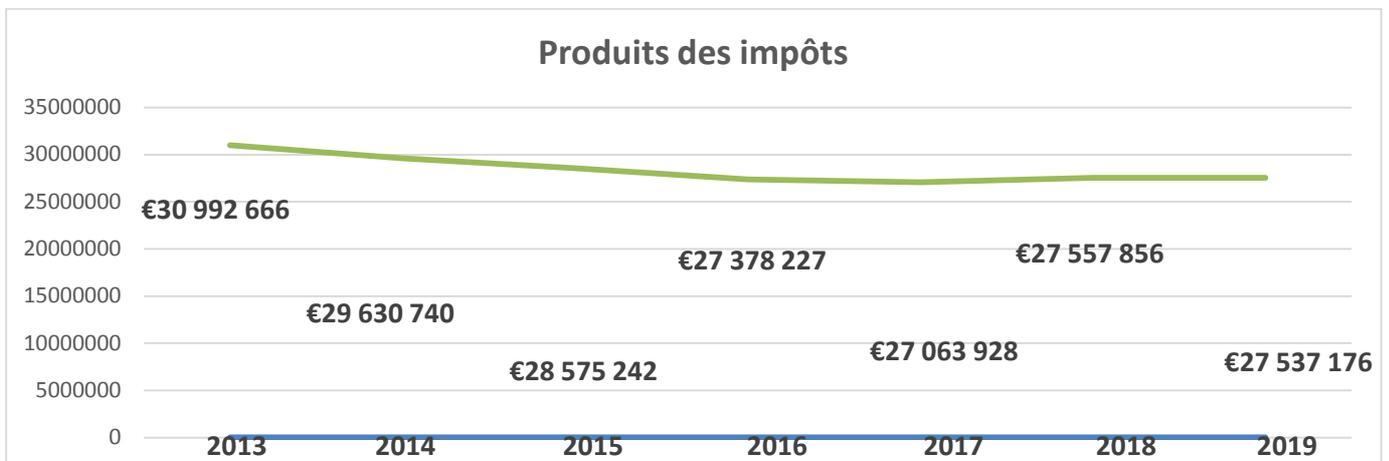
2015	2016	2017	2018	2019
500 199 €	365 199 €	328 680 €	273 899 €	273 899 €



La Ville est sortie du dispositif en 2017, elle perçoit la DSU en 2019 pour la dernière année. Une perte de **500 000 €** en cinq ans.

c) La fiscalité

Les bases nettes sont revues à la hausse mais les taux fixés par la Municipalité restent inchangés.



La Ville enregistre une perte de l'ordre de 3.5 M€ en 7 ans (2013 à 2019).

ÉVOLUTION FISCALITÉ							
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Taxe d'habitation							
Base nette imposable taxe	25 512 000 €	26 643 227 €	27 070 484 €	26 975 888 €	26 873 882 €	26 957 355 €	26 904 416 €
Taux taxe d'habitation	46,1%	37,01%	31,27%	29,71%	29,12%	29,12%	€ 29,12%
Produit de la taxe	11 761 032 €	9 860 658 €	8 464 940 €	8 014 536 €	7 825 674 €	7 849 982 €	7 834 566 €
Taxe sur le foncier bâti							
Base nette imposable taxe	31 556 000 €	32 434 488 €	33 027 955 €	33 479 295 €	33 929 952 €	34 755 941 €	34 746 594 €
Taux taxe foncière sur le bâti	60,50%	60,50%	60,50%	57,47%	56,32%	56,32%	56,32%
Produit de la taxe foncière	19 091 380 €	19 622 865 €	19 981 913 €	19 240 551 €	19 109 349 €	19 574 546 €	19 569 282 €
Taxe sur le foncier non bâti							
Base nette imposable taxe	109 300 €	117 614 €	121 397 €	122 564 €	130 921 €	135 413 €	135 413 €
Taux taxe foncière sur le non bâti	128,32%	125,17%	105,76%	100,47%	98,46%	98,46%	98,46%
Produit de la taxe foncière	140 254 €	147 217 €	128 389 €	123 140 €	128 905 €	133 328 €	133 328 €
Produits des impôts	30 992 666 €	29 630 740 €	28 575 242 €	27 378 227 €	27 063 928 €	27 557 856 €	27 537 176 €

TAXE ADDITIONNELLE AUX DROITS DE MUTATION

2014	2015	2016	2017	2018	2019
1,094 M€	1,450 M€	1,340 M€	2,049 M€	1,479 M€	1,5 M€

Cette taxe est liée aux droits de mutation sur les mutations à titre onéreux d'immeubles ou de droits immobiliers. En 2017, on constate une reprise des ventes de logements et qui stagne en 2018/2019.

C – LA DETTE

a) Le capital

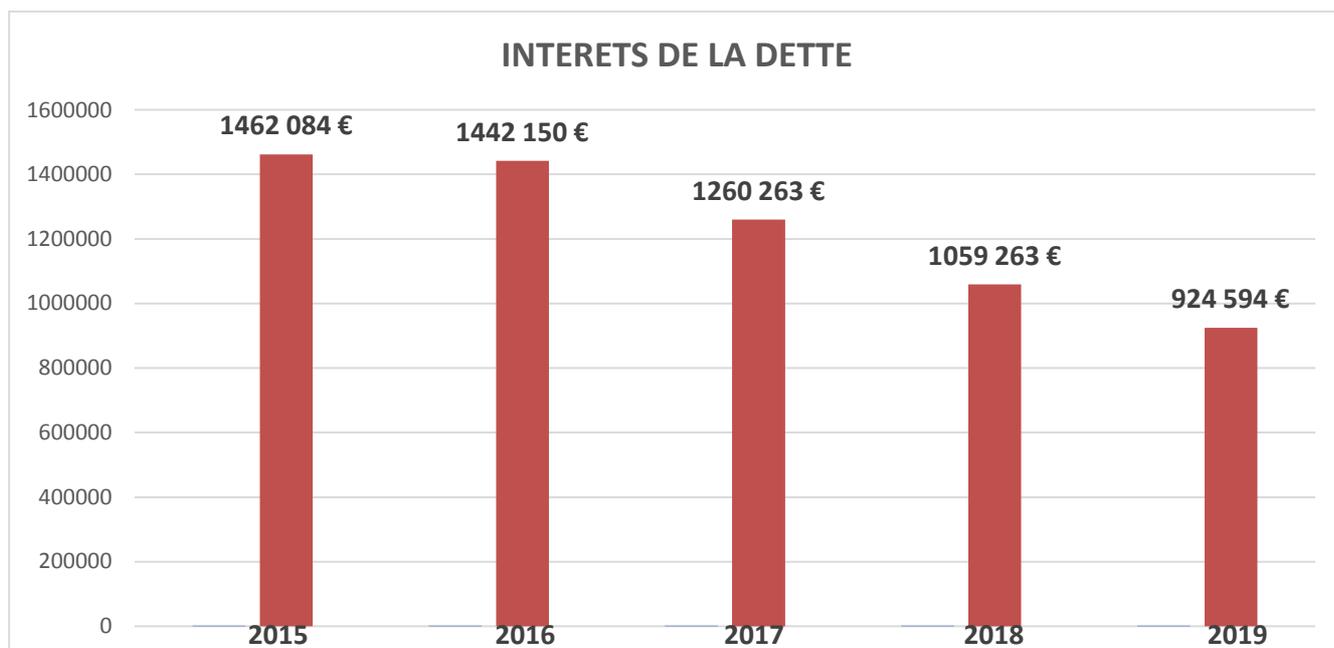
	2015	2016	2017	2018	BP 2019
Capital restant dû au 31/12	54,631 M€	62,168 M€	57,436 M€	52,468 M€	46,593 M€
Capital restant dû au 01/01					52,376 M€

Le capital de la dette est passée de **54.631 M€** à **46.684 M€** entre 2015 et le 31 décembre 2019. En conséquence, la ville s'est désengagée de plus de **8 M€**.

b) Les intérêts de la dette

La Commune n'a pas eu recours à l'emprunt pour équilibrer son budget et bénéficie en conséquence d'une diminution des intérêts depuis 2015.

2015	2016	2017	2018	2019
1 462 084 €	1 442 150 €	1 260 263 €	1 059 263 €	924 594 €



Une économie de l'ordre de **537 490 €** en 5 ans.

c) La structure de la dette

Type	En cours	% exposition	Taux moyen
Fixe	40 983 926 €	78,25%	1,60%
Variable	7 384 191 €	14,10%	0,01%
Barrière	4 008 652 €	7,65%	4,65%
Ensemble des risques	52 376 769 €	100,00%	1,61%

d) Synthèse de la dette

Capital restant dû au 31/12/2019	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne
46 593 054 €	1,61%	15 ans	8 ans et 4 mois

La dette est classée 1A selon la chartre Gisler à **92.35 % = risque faible**.

D – L'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement sont celles qui enrichissent la collectivité en augmentant son patrimoine. Ce sont les travaux, les achats des biens d'équipement, les frais d'études, le remboursement du capital de la dette.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS					
		BP 2018	Réalisé au 31/12/2018	BP 2019	% évolution
020	Dépenses imprévues	900 000 €	0 €	900 000 €	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	5 602 725 €	5 540 508 €	5 160 137 €	-7,90
20	Immobilisations incorporelles	1 546 092 €	536 810 €	3 070 311 €	98,59
204	Subventions d'équipement versées	13 000 €	0 €	0 €	-100,00
21	Immobilisations corporelles	4 773 262 €	1 914 456 €	4 760 439 €	-0,27
23	Immobilisations en cours	15 294 161 €	7 066 098 €	10 228 654 €	-33,12
27	Autres mobilisations financières	10 000 €	1 656 €	10 000 €	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	1 000 €	301 €	1 000 €	0,00
TOTAL SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (sans le 042)		28 140 240 €	15 059 828 €	24 130 541 €	-14,25

Le taux de réalisation de l'investissement pour 2018 s'élève à 59 %.

Les participations et subventions regroupent essentiellement le FCTVA (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée), les produits des amendes de police, la taxe d'aménagement, et les subventions d'équipement perçues.

a) AP/CP n°15-01:

N° et intitulé de l'AP	Pour mémoire AP crée le 17-03-2015	Pour mémoire AP modifiée le 24-3-2016	Pour mémoire AP modifiée le 6-4-2017
AP 15-01	15 052 948 €HT	15 052 948 €HT	16 894 083,48 € HT

Vie de l'AP	Date	Montant
Créée le	17/03/2015	15 052 948 € HT
Modifiée le	24/03/2016	15 052 948 € HT
Modifiée le	06/04/2017	16 894 083,48 € HT

Echéancement C.P.HT	CP antérieurs	CP prévisionnel 2019	CP prévisionnel 2020
Total C.P. HT	8 493 091,09 € HT	7 000 000 € HT	1 400 992 € HT
	8 493 091,09 € HT	7 000 000 € HT	1 400 992 € HT

LES RECETTES

Montant de l'AP Recettes TTC	CP Antérieurs TTC	CP prévisionnel 2019 TTC	CP prévisionnel 2020 TTC
8 780 800 €	4 939 200 €	2 963 520 €	878 080 €

En 2019, il est prévu d'inscrire au compte 2031 frais d'études la somme de **116 355.71 € HT** soit **139 627 € TTC** et au au compte 2313 la somme de **6 883 644 € HT** soit **8 260 373 € TTC**.

Aussi, lors du vote du BP 2019, une modification sera nécessaire pour prendre en compte les avenants conclus en 2018.

b) Les investissements réalisés en 2018 (liste non exhaustive)

TYPE DE TRAVAUX	MONTANT
VIRTUALISATION DES SERVEURS	25 128,00
CREATION ET AMENAGEMENT D ESPACES VERTS	15 815,16
GYMNASSE JAZY CREATION D'UNE CLOTURE AVEC PORTAIL	10 665,90
GYMNASSE HERZOG ENTRE LE TERRAIN DE FOOT	30 391,20
GS PERRAULTGS CHARLES PERRAULT FOURNITURE ET POSE DE 3 FILETS	2 445,98
GS CLOS SAINT GEORGES FOURNITURE ET POSE FILET	2 354,90
TRAVAUX FONTAINES	8 258,34
TRAVAUX AIRES DE JEUX	20 307,70
AMENAGEMENT SALLE KHOEL	105 269,47
REPLACEMENTS DES DALLES PAR ENROBES ANNEE 1	295 378,32
TRAVAUX DE VOIRIE	301 299,42
CONSULTATION N°31 ANGLE MENDES FRANCE	77 040,00
MOBILIER URBAIN	11 132,02
SIGNALISATION HORIZONTALE ET VERTICALE	34 681,69
ILLUMINATIONS DE NOEL	5 112,93
MOTOS PM	7 600,00
ACHAT VEHICULE PM 2018	24 494,00
MATERIEL INFORMATIQUE	56 352,57
VIRTUALISATION DES SERVEURS	94 212,25
AUTOCOM GS JULES VERNE	5 141,27
CLASSES MOBILES	68 357,71
MOBILIER	19 933,20
MOBILIER	1 028,28
MOBILIER	13 470,82
MOBILIER MEDIATHEQUE	9 344,99
CLOISONS MODULAIRES	3 153,12
MOBILIER SPORTS	5 354,54
MOBILIER PETITE ENFANCE	2 450,52
ACHAT ELECTROMENAGERS	9 497,14
MATERIEL DIVERS CŒUR DE VILLE	552,00
MATERIEL PM	10 165,14
P.EQUIPEMENT SCOLAIRE	2 330,51
ACHAT BAC DVD	3 194,23

c) **Les investissements prévus en 2019 (liste non exhaustive)**

TYPE DE TRAVAUX	MONTANT
FA 02 REVISION DU PLU	90 000 €
PISTE ATHLETISME	1 449 000 €
PISTE ATHLETISME	25 000 €
SIGNALISATION HORIZONTALE	19 000 €
ENFOUISSEMENT RESEAUX	30 000 €
AMENAGEMENT RUE DE TORCY	35 000 €
PLAN E GESTION DES ESPACES VERTS	20 000 €
FA BAT15 PROGRAMISTE AMENAGEMENT SQUARE VITLINA	30 000 €
CLOTURE MOUTONS	10 337 €
FA VOI13+18 CLOTURES ET PORTILLONS	76 200 €
TRAVAUX AIRE DE JEUX	199 300 €
FA EV03 CREATION DE 14 JARDINS FAMILIAUX	140 367 €
FA EV01 ARROSAGE AUTOMATIQUE	6 000 €
FA VOI11 TRAVAUX FONTAINES	7 500 €
ARBRES AVENUE DU CLOS	59 000 €
PAS DE FA CREATION TOILETTE MARCHE VERDUN	40 000 €
EXTENSION CDL LES VIOLENNES	265 000 €
FA BAT10 ALARME INTRUSION ET TRANSMETTEUR	20 000 €
FA BAT13 TRAVAUX ADAP	100 000 €
HOTEL DE VILLE	85 000 €
EGLISE DU VILLAGE SONORISATION	10 000 €
PPMS SCOLAIRE	80 000 €
PPMS CRECGES	40 000 €
FA BAT14 CONSTRUCTION D'UN KIOSQUE BOULISTE	40 000 €
FA VOI05 TRAVAUX DE VOIRIE	657 350 €
FA VOI05 REMPLACEMENTS DES DALLES PAR ENROBES ANNEE 1	250 000 €
SANITAIRES PARC DU SYCOMORE	70 000 €
ACQUISITION POTEAUX	3 000 €
FA VOI01 MOBILIER URBAIN	30 000 €
FA VOI04 SIGNALISATION HORIZONTALE ET VERTICALE	116 200 €
JARDINIERES	12 100 €
MATERIELS DIVERS	12 350 €
TRAVAUX D ECLAIRAGE	44 000 €

TRAVAUX EXWTENSION RESEAU VIDEO	478 000 €
SECURISATION ACCES	110 000 €
ŒUVRE D'ART	35 000 €
MATERIELS SUITE AUDIT	100 000 €
FA EV03 CABANON JARDINS GENITTOY	67 000 €
TRAVAUX ENFOUISSEMENT RESEAUX	250 000 €
ZONE BRUTE FLESSEL	100 000 €

E – LA CAPACITE D'AUTO-FINANCEMENT

Epargne de gestion :

Elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement hors travaux et hors charges d'intérêts et elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	Réalisé BP 2018	BP 2019
Total recettes réelles de fonctionnement	51 314 544 €	47 828 721 €	46 651 354 €	47 528 397 €	46 980 187 €
Total dépenses réelles de fonctionnement	37 272 806 €	39 058 677 €	37 552 913 €	39 070 725 €	40 610 134 €
Epargne de gestion	14 041 738 €	8 770 044 €	9 098 441 €	8 457 672 €	6 370 053 €
Intérêts de la dette	1 462 084 €	1 442 149 €	1 260 263 €	1 059 263 €	924 594 €
Epargne brute	12 579 654 €	7 327 895 €	7 838 178 €	7 398 409 €	5 445 459 €
Taux Epargne brute en %	24,51	15,32	16,80	15,57	11,59

L'épargne brute :

Elle correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement y compris les intérêts de la dette. Elle constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice. Elle s'assimile à la capacité d'autofinancement (**CAF**) utilisée en comptabilité privée.

Le taux d'épargne brute est la valorisation en pourcentage de l'épargne brute, le minimum doit se situer autour des **8%** idéalement pour couvrir l'annuité de la dette.

Formule de calcul du taux :

Epargne brute/Recettes réelles de fonctionnement

L'épargne nette :

Elle correspond à l'épargne de gestion après déduction de l'annuité de la dette. L'annuité et les remboursements sont pris hors gestion active de la dette et elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de la dette.